



Prévenir le risque chimique professionnel



Cette fiche
1/4 h sécurité

est également téléchargeable
dans votre Espace Internet
Solidarité-Prévention

www.irp-auto.com

Le risque chimique professionnel est le résultat de l'exposition à un agent chimique dangereux, c'est-à-dire un produit présentant un risque pour la santé et la sécurité du salarié.

On peut les trouver à l'état solide, liquide, gazeux mais aussi sous forme de vapeur, de fumée ou de poussière.



Solide



Liquide



Gazeux



Vapeur

- En France, 33 % des salariés ont été exposés à au moins un agent chimique dangereux.¹ ;

- l'exposition aux produits chimiques est la **2^{ème} cause de maladies professionnelles en France.**²

POINT RÉGLEMENTAIRE

Selon l'article R4412-5 du Code du travail, « l'employeur doit évaluer les risques encourus pour la santé et la sécurité des travailleurs pour toute activité susceptible de présenter un risque d'exposition à des agents chimiques dangereux ». Les articles R4412-3 et R4411-6, quant à eux, nous indiquent qu'un agent chimique dangereux est « un agent chimique qui peut présenter un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs en raison de ses propriétés physico-chimiques, chimiques ou toxicologiques. » Ils considèrent également comme dangereux « les substances et mélanges qui répondent aux critères de classification relatifs aux dangers physiques, aux dangers pour la santé ou aux dangers pour l'environnement ».



1 SAVOIR IDENTIFIER LES AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX

Avant de manipuler un produit chimique, il est important d'identifier ses dangers afin de se protéger en conséquence. Pour cela, deux moyens sont à votre disposition :



L'étiquette du produit

Elle permet de visualiser le ou les pictogrammes de danger, de prendre connaissance des mentions de danger et d'appliquer les conseils de prudence.



La fiche de données de sécurité (FDS)

Elle doit être fournie de façon obligatoire par le fournisseur et se compose de 16 rubriques. Elle est plus détaillée que l'étiquette.



Attention aux agents chimiques émis

Ce sont des substances qui peuvent être émises au cours d'une activité ou d'un procédé (ex : gaz d'échappement, poussière de ponçage, fumée de soudage).

2 RISQUES ET EFFETS SUR LA SANTÉ

Tout produit chimique qui entre en contact avec le corps humain peut en perturber le fonctionnement. Il existe trois voies d'exposition possibles :



L'inhalation

(respiration du produit)



le contact cutané

(contact du produit avec la peau ou les muqueuses)



l'ingestion

(absorption du produit par voie orale)

La nature des effets des produits chimiques sur le corps humain dépend de plusieurs facteurs :

- voie de pénétration (inhalation, cutanée ou ingestion) ;
- caractéristique du produit (toxicité, nature physique) ;
- mode d'exposition (durée, fréquence, quantité).

Ces effets peuvent être classés en 2 catégories :

- les **intoxications aiguës** (suite à une exposition brève) : brûlure, démangeaison, perte de connaissance, arrêt respiratoire, etc ;
- les **intoxications chroniques** (suite à des contacts répétés) : eczéma, asthme, cancer, troubles de la fertilité, etc.

3 MOYENS DE PRÉVENTION

Bien stocker les produits chimiques



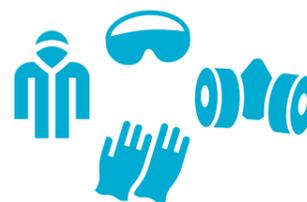
- respecter les règles d'incompatibilité des produits chimiques ;
- disposer les produits dans des bacs de rétention ;
- assurer une aération du local de stockage.

Éviter le transvasement de produits chimiques



- ne pas transvaser de produit dans des bouteilles en plastique ;
- réétiqueter systématiquement tout contenant de produit chimique (au minimum le nom, les pictogrammes et les mentions de danger) ;
- bien fermer hermétiquement tout contenant de produit.

Se protéger lors de la manipulation de produits chimiques



- bien lire étiquette et/ou la FDS ;
- respecter les modes opératoires, instructions, notices de poste... ;
- respecter les mesures de protection collective (captage à la source, ventilation) ;
- s'équiper des protections individuelles appropriées ;
- respecter les règles d'hygiène (vêtement de travail, lavage des mains).



INTERVENTIONS

Réservez directement sur votre Espace Internet Solidarité-Prévention, votre évaluation du risque chimique en entreprise.

Contactez nos équipes :

solidariteprevention@irpauto.fr

N°Cristal 09 69 39 02 45

APPEL NON SURTAXE

Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30, et le samedi de 8 h 30 à 13 h.

¹ Source : Enquête SUMER 2010, Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels
² Source : AMELI